

AFRIQUE

En Afrique, la situation des droits territoriaux des peuples autochtones est, pour l'essentiel, très mauvaise. L'expropriation y continue à un rythme inquiétant. Partout en Afrique, les peuples pasteurs ou chasseurs-cueilleurs ont historiquement perdu de vastes étendus de terres, ce qui se poursuit aujourd'hui. Parmi les nombreux facteurs en cause, on peut citer des politiques nationales foncières défavorables et l'expansion des zones dédiées à la production agricole, la création de parcs nationaux et de d'aires naturelles protégées, la construction d'infrastructures lourdes et les opérations des industries extractives de matières premières.

En Afrique australe, il est très peu d'Etats africains qui reconnaissent le droit des peuples autochtones à la terre et aux ressources naturelles. *L'Afrique du Sud* est une exception éminente : certains peuples ont pu y voir leurs revendications foncières reconnues. Dans d'autres parties d'Afrique australe, comme en *Namibie* et au *Botswana*, la situation sur ce plan reste mauvaise. De nombreux groupes autochtones ont été confrontés à des expropriations et à des transferts forcés justifiés par des projets de développement, sur la base de politiques post-coloniales reposant sur les mêmes arguments que ceux utilisés par les pouvoirs coloniaux. Les groupes autochtones sont aujourd'hui les plus pauvres parmi les pauvres.

En **Tanzanie** le gouvernement a promulgué en 1999 deux lois qui restructurent le système de la propriété foncière. Elles reconnaissent la propriété coutumière des terres. Cependant, le statut des éleveurs reste incertain et leurs graves problèmes restent largement ignorés. Il n'en reste pas moins que l'obtention de titres peut s'effectuer sur une base collective et plusieurs organisations se sont saisies de cette opportunité pour instaurer des titres dans certains districts du Nord, habités par d'importantes populations pastorales (IWGIA a apporté son soutien un programme de ce type). Ce n'est qu'un exemple d'élaboration de titres fonciers au profit de communautés autochtones en Afrique

Au Kenya, aucune politique foncière précise n'a été instaurée et on a assisté à des accaparements illégaux de terres à grande échelle. La promotion de l'individualisation et de la privatisation de la propriété foncière a provoqué une expropriation massive des communautés autochtones. Un processus de formulation d'une politique nationale de la terre a été initié en 2003 et est toujours en cours. Quoiqu'il en soit, les populations autochtones ont été pour une grande part exclues de ce processus.

En Ethiopie, les pasteurs ont constamment été marginalisés par les politiques macro-économiques nationales. Leur expulsion de leurs terres ancestrales est un problème énorme qui a aggravé leur pauvreté. Cependant, une société civile, constituée à partir de ces groupes et sachant se faire énergiquement entendre, émerge. Elle pousse à une réforme des politiques et des dispositions plus favorables aux éleveurs. Il semble que le discours du gouvernement à l'égard du pastoralisme évolue positivement, mais il reste à voir si cela sera suivi par des changements réels de politiques et des décisions

En Afrique centrale , la situation en matière de droits territoriaux des populations autochtones – au *Rwanda, Burundi, République démocratique du Congo (RDC), Congo Brazzaville, République Centre Africaine (RCA), Gabon et Cameroun* – reste extrêmement précaire. Bien qu'en certains endroits les peuples autochtones, en particulier les Pygmées, conservent leur mode de vie traditionnel fondé sur la forêt, ainsi que leur accès à la terre, ils ont été expropriés de manière importante et réduit à la pauvreté absolue dans d'autres, comme au Rwanda, Burundi, Uganda et certaines parties de RCA. En Afrique centrale, il n'y a pratiquement aucune reconnaissance des droits territoriaux autochtones, non plus qu'aucune disposition légale pour les protéger. Ils restent hautement vulnérables aux risques d'expropriation induits par les exploitations forestières, le défrichage agricole, les projets de développement et l'instauration de zones de protection de la faune.

En Afrique de l'ouest , l'accès aux terres et les droits traditionnels des populations autochtones est aussi en danger. Le problème spécifique, les conditions de vie et les besoins de développement des groupes nomades du Sahara, dans des pays comme le *Niger* et le *Mali*, ne sont pas reconnus et ne font pas l'objet de l'effort politique qu'ils requièrent. Ce qui, combiné avec la pauvreté, la sécheresse, la concurrence avec les autres groupes qui s'installent dans les zones pastorales, à la fois pour accéder aux ressources et aux instances de décision politiques, menace les bases du mode de vie nomade dans le Sahara.

Source : [extrait de Indigenous Affairs 4/2004 Marianne Wiben Jensen, traduction GITPA.](#)